

Composition du bureau de l'Assemblée Générale mixte du 19 mai 2020

Conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et au décret n°2020-418 du 10 avril 2020, l'Assemblée Générale mixte de Société Générale se tenant à huis clos, le Conseil d'administration a statué lors de sa séance du 19 mai 2020 sur la composition du bureau de l'Assemblée Générale mixte du 19 mai 2020.

Le Conseil d'administration a décidé que l'Assemblée Générale mixte, présidée par M. Bini Smaghi en qualité de Président du Conseil d'administration, serait, en cas de besoin présidée par M. Frédéric Oudéa, Directeur Général.

Le Conseil d'administration a nommé en qualité de scrutateurs :

- M. Bernard Salzmann, Secrétaire Général adjoint de Société Générale ;
- M Eric Brousse, Président du Conseil de surveillance du Fond Commun de Placement d'Entreprise « Société Générale Actionnariat (Fonds E) » ou son suppléant,

M. Patrick Suet agira en qualité de Secrétaire du bureau.

L'huissier de justice sera M. Arnaud Fourreau du cabinet Benzaken & Associés.